

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 10

Votants : 46

Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Multiservices de Saint Julien du Serre : Cession des locaux à la commune de Saint Julien du Serre.

Jean-Luc ARNAUD concerné ne prend pas part au vote.

Le Président rappelle que la CCBA est propriétaire depuis 2002 (communauté de communes du Pays de Vals) d'un local à usage de multiservices (café, épicerie, journaux...) sur la commune de Saint Julien du Serre, 55 rue du Patio et cadastré section C n° 2270, d'une superficie de 166 m² et composé du lot n° 1 (653/1000^{ème}) d'une copropriété avec le bailleur social ADIS.

Ce bien a été classé dans le domaine public de la CCBA depuis le 21/10/2008 et est actuellement confié en gestion à l'association de soutien au multiservices de Saint Julien du Serre dite « Bistrot de St Ju » par une convention d'occupation temporaire du domaine public depuis le 01/01/2016. La redevance mensuelle est de 229 €.

La commune de Saint Julien du Serre a un projet global de redynamisation de son centre bourg comprenant des travaux sur la route départementale d'entrée à la commune et un réaménagement de la place de la mairie. Elle envisage également des investissements importants pour rénover ce multiservices car elle souhaite que ce commerce participe plus activement à la redynamisation du centre bourg.

Le Président rappelle que lors de la définition de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par délibération du conseil communautaire du 09/11/2018, la dynamisation, notamment commerciale, des centres bourgs et centres villes relève de la compétence des communes et concernant le multiservices, seule a été retenue comme compétence communautaire la « gestion administrative du Multiservices de Saint Julien du Serre ».

Il paraît plus approprié que la redynamisation du centre bourg soit portée par la commune et que le multiservices qui par son critère de proximité participe pleinement à ce projet devienne propriété de la commune.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-04-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021

Le service des domaines a rendu un avis le 16 décembre 2020 au prix de 115 000 €.

Néanmoins compte tenu de l'investissement conséquent que la commune envisage de consacrer à la rénovation des locaux du multiservices et du caractère structurant du multiservices dans le projet global de redynamisation du centre bourg de Saint Julien du Serre, il est proposé de donner une suite favorable à la proposition d'achat de la commune au prix de 90 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De déroger au prix fixé par l'avis des domaines pour la cession des locaux du multiservices considérant le projet d'intérêt général que souhaite conduire la commune pour dynamiser son centre bourg dont cet équipement fait partie intégrante et au vu des importants travaux d'aménagement qu'elle souhaite y réaliser.
- D'approuver la cession à la commune de Saint Julien du Serre de la parcelle cadastrée section C n° 2270, d'une superficie de 166 m² et composé du lot n° 1 (653/1000ème) d'une copropriété, au prix de 90 000 €, tous frais à la charge de la commune,
- D'autoriser le Président ou son représentant à la signature de tous documents relatifs à la promesse et à l'acte de vente à intervenir et à toutes les formalités utiles à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-04-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021